



Rapport pour le Conseil

Numéro du rapport: REP-CL-01-2025

Sujet : Nouvelle Politique sur le Fonds d'engagement communautaire

Date de la réunion : 27 janvier 2025

Préparé par : Julie Langlois-Caisse, Assistante administrative

Diffusé et/ou collaboré avec : Nadia Knebel, Trésorière, Aimée Roy, Greffière, Justin Lafrance, Directeur par intérim des loisirs

Approbation : Pierre Leroux, DG

En accord avec la recommandation basée sur le contenu de ce rapport.

Recommandation

[La politique sur le Fonds d'engagement communautaire est présentée au Conseil pour examen. Le bureau de la Greffe sollicite des directives du Conseil concernant la politique proposée, dans l'intention de soumettre la politique finale pour adoption lors de la réunion du 10 février 2025. Si le Conseil juge approprié d'approuver la politique telle que présentée, le bureau de la Greffe propose les résolutions suivantes :]

Résolution 1 :

Qu'il soit résolu que la politique du fonds d'engagement communautaire #POL-CL-01-2025 soit adoptée, telle que présentée, et ce, à compter du 1er janvier 2025.

Qu'il soit également résolu que la politique AD-2018-01 soit par la présente abrogée.

Résolution 2 :

Qu'il soit résolu que les clubs suivants, pour l'année 2025, soient admissibles à une donation monétaire municipale conformément à la politique du fonds d'engagement communautaire #POL-CL-01-2025, comme suit :

Groupes d'âge d'or situés dans la municipalité de La Nation : _____\$

- Club le Bonheur, Limoges
- Club le Réveil, Fournier
- Nation Area Seniors, Fournier
- Club Renaissance, St-Isidore
- Comité Consultatif de St-Bernardin

Groupe d'âge d'or situé à Casselman : _____\$

- Club 60 Casselman

Clubs Optimistes situés dans la municipalité de La Nation : _____\$

- Club Optimiste de St-Albert
- Club Optimiste de St-Isidore
- Club Optimiste de Limoges
- Club Optimiste de Forest Park

Club Optimiste situé à Casselman : _____\$

- Club Optimiste de Casselman

Qu'il soit également résolu que lesdits montants soient prélevés du compte de don des Comtés Unis de Prescott et Russell.

Résolution 3 :

Qu'il soit résolu que les groupes et événements admissibles à une réduction de location de salle en 2025, conformément à la politique du Fonds d'engagement communautaire #POL-CL-01-2025, soient les suivants :

- All Community Diners
- Limoges Recreation Committee
- Regroupement Autisme de Prescott-Russell
- Groupe Communautaire de St-Albert
- Société historique et culturelle de St-Bernardin
- Cercle des Fermières (Fournier)
- St-Isidore Minor Hockey Association
- Eastern Ontario Cobras
- St-Isidore Eagles, Junior 'C'
- Club Optimiste de St-Isidore
- District 3 Minor Hockey Association
- Community Homes for Opportunity
- Groupe Communautaire Kawabunga
- La Paroisse Saint-Bernardin
- La Paroisse de St-Albert
- La Paroisse St-Bernard (Fournier)
- La Paroisse Saint-Viateur
- Limoges Firefighter Association
- Comité du parc Jean-Paul Charlebois
- La Corde à Linge
- St-Albert Firefighters
- Riceville Agricultural Society
- Comité des Activités Familiales de St-Bernardin
- Club Optimiste de St-albert
- UCFO St-Albert
- UCFO St-Isidore
- All Knights of Columbus organizations
- Le Bac a Dons
- Limoges Cenotaph Committee
- Prescott County 4-H Association
- List of Preapproved Free Events
- Salon de Noel, St-Albert
- Noel de enfants, St-Bernardin
- Festival du Canard et de la Plume, St-Isidore
- Winterfest, Limoges
- Family Day, Fournier

Considérations financières

Un montant total de 56 000 \$ est inclus dans le budget municipal de 2025 pour les contributions monétaires municipales, les contributions en nature et pour financer les tarifs réduits de location de salle afin de soutenir les projets communautaires, événements et activités favorisant l'engagement civique, le développement culturel et les opportunités récréatives. Les fonds du budget sont répartis comme suit :

Montant	Description
21 000 \$	Inclus dans le budget municipal de 2025 pour les contributions municipales monétaires et en nature.
25 000 \$	Inclus dans le budget de 2025 pour financer les réductions de location de salle.
46 000 \$	Subtotal
10 000 \$	Fonds discrétionnaires des Comtés unis de Prescott et Russell - disponibles pour des dons aux organismes communautaires et événements.
56 000 \$	Total

Contexte

Actuellement, certains types de groupes à but non lucratif bénéficient d'un tarif réduit lors de location des salles communautaires de La Nation. Cependant, il n'y a présentement aucune procédure en place pour rendre compte de l'impact financier de ces réductions sur la Municipalité. Conséquemment, lors de leurs délibérations budgétaires de 2025, le Conseil a choisi d'inclure un montant destiné à offrir des réductions sur la location de salle pour les groupes communautaires et les événements. Par conséquent, la municipalité doit adopter une politique afin de garantir que les fonds de réduction soient alloués de manière cohérente et équitable. Le présent rapport a pour objectif de présenter une nouvelle politique sur le Fonds d'engagement communautaire, qui comprend une mise à jour de la politique de dons municipaux #AD-2018-01, ainsi que l'ajout de nouvelles sections définissant l'allocation des fonds inclus par le Conseil dans le budget de 2025 pour les réductions de location de salle municipales.

Rapport

Mise à jour de la politique de dons municipaux existante #AD-2018-01

L'administration a identifié les défis suivants rencontrés dans la mise en œuvre de la politique de dons municipaux actuelle :

- Les organisations demandant des dons sur une base annuelle, indépendamment de leur situation financière actuelle. Cette pratique limite la disponibilité des fonds pour les organisations ayant un besoin plus important.
- Les organisations communautaires demandant une exonération de frais ou une contribution financière pour couvrir leur location de salle avec La Nation, malgré qu'elles bénéficient déjà d'une subvention par le biais de réductions sur les frais de location de salle récréative.
- Des difficultés à joindre les clubs optimistes et les clubs de personnes âgées chaque année pour confirmer leur statut actif et leurs coordonnées en raison des changements fréquents dans les membres des organisations.

- La politique actuelle exclut les contributions en nature de la municipalité, laissant leur impact financier non comptabilisé dans le budget et les dépenses. Par conséquent, les contributions globales et leur impact financier ne sont pas complets.
- À la fin de l'année, les chèques non encaissés ou perdus créent des défis de réconciliation financière, compliquant la tenue de registres précis. De plus, les difficultés à joindre certaines organisations retardent les suivis en temps opportun, ce qui aggrave encore ces problèmes. La situation est amplifiée par des ressources limitées, ce qui rend difficile la réalisation de suivis réguliers et la résolution appropriée.
- Frais bancaires de 20,00 \$ pour l'annulation de chèques perdus, en plus du coût du temps du personnel pour l'administration et la réémission d'un nouveau chèque.

Propositions de modifications de la politique concernant les contributions en argent ou en nature :

Défi:	Politique actuelle	Mise à jour proposée:
Situation financière des demandeurs est inconnue	Les états financiers ne sont actuellement pas requis.	Les demandeurs devront soumettre leur état financier le plus récent pour l'examen du Conseil, pour toute demande de don supérieure à 500,00 \$.
Les demandes de dons pour les frais de location de salle lorsque ceux-ci sont déjà subventionnés par des tarifs réduits.	Les organisations demandent un don destiné à couvrir les frais de location de salle.	Les exonérations de frais pour la location de salles municipales, ou les dons monétaires destinés à couvrir les frais de location de salle, ne sont pas admissibles. Les conditions de réduction des frais de location de salle sont incluses dans la nouvelle politique du Fonds d'engagement communautaire.
Problèmes administratifs liés aux dons automatiques pour les clubs optimistes et les clubs de personnes âgées.	Le Conseil détermine un montant fixe à allouer de manière égale entre les organisations par résolution chaque année, et les dons sont répartis de manière systématique afin	Le Conseil déterminera un montant fixe à allouer entre les organisations par résolution chaque année. Les organisations devront également être préalablement approuvées par le Conseil chaque

Défi:	Politique actuelle	Mise à jour proposée:
	d'assurer l'équité entre les différents groupes.	année. Les organisations préapprouvées devront soumettre leur demande de don selon le processus énoncé dans la présente politique. Le Bureau de la Greffe vérifiera l'admissibilité et traitera les dons sur demande.
Contributions municipales en nature	Non pris en compte dans la politique actuelle.	Les contributions en nature municipales seront considérées comme des dons municipaux dans la politique mise à jour, où leur véritable impact financier sera reflété dans le budget municipal.
Chèques de dons non encaissés	Nous contactons actuellement les organisations pour effectuer un suivi des chèques de dons non encaissés à la fin de l'année.	La nouvelle politique stipulera que les chèques non encaissés à la fin de l'année fiscale (31 décembre) seront annulés et ne seront pas réémis. Les organisations devront soumettre une nouvelle demande l'année suivante pour obtenir des fonds. Les chèques émis au mois de décembre auront jusqu'au 31 janvier de l'année suivante pour être encaissés.
Coût de la réémission d'un chèque.	Absorbé par la municipalité.	Des frais de réémission de chèque de 100 \$ seront inclus dans la nouvelle politique.

Autres changements

D'autres modifications ont été apportées à l'ancienne politique pour des raisons de clarification, mais elles n'ont pas été incluses dans ce rapport, car elles ne modifient pas les termes de la politique en soi.

Modifications des réductions de location de salle et objectif

Actuellement, les groupes sont autorisés à bénéficier de trois locations à but non lucratif à des tarifs variant de 83,50 \$ à 208,60 \$. Ces tarifs représentent une réduction de 41,78 % à 65,02 % par rapport au tarif normal. Selon la nouvelle politique, ces paliers tarifaires seront abrogés, et une réduction standard de 50 % sera appliquée à toutes les locations à but non lucratif à partir de maintenant.

Administration des exceptions

Le Bureau de la Greffe rejettera les demandes qui ne sont pas admissibles selon la politique approuvée. Les membres du Conseil peuvent soumettre une demande d'exception aux critères d'admissibilité pour l'examen du Conseil lors d'une réunion du Conseil.

Montant de don fixe pour les clubs optimistes et les clubs de personnes âgées

En se basant sur les activités récentes connues, l'administration recommande que les clubs optimistes et les clubs de personnes âgées préapprouvés et admissibles à recevoir une donation municipale conformément à l'article 6.1.9 de la politique du Fonds d'engagement communautaire soient les suivants :

Groupes d'âge d'or

- Club le Bonheur, Limoges
- Club le Réveil, Fournier
- Nation Area Seniors, Fournier
- Club Renaissance, St-Isidore
- Comité Consultatif de St-Bernardin
- Club 60 Casselman

Clubs Optimistes

- Club Optimiste de St-Albert
- Club Optimiste de St-Isidore
- Club Optimiste de Limoges
- Club Optimiste de Forest Park
- Club Optimiste de Casselman

Conformément à l'article 6.1.9 de la politique du Fonds d'engagement communautaire, le Conseil doit adopter une résolution pour déterminer le montant du don pour lequel les clubs optimistes et les clubs de personnes âgées préapprouvés peuvent faire une demande.

Groupes et événements préapprouvés pour la réduction de location de salle

En se basant sur les activités récentes connues, l'administration recommande que les groupes ou événements préapprouvés admissibles à une réduction de location de salle conformément à l'article 6.2 de la politique du Fonds d'engagement communautaire soient les suivants :

- All Community Diners

- Limoges Recreation Committee
- Regroupement Autisme de Prescott-Russell
- Groupe Communautaire de St-Albert
- Société historique et culturelle de St-Bernardin
- Cercle des Fermières (Fournier)
- St-Isidore Minor Hockey Association
- Eastern Ontario Cobras
- St-Isidore Eagles, Junior 'C'
- Club Optimiste de St-Isidore
- District 3 Minor Hockey Association
- Community Homes for Opportunity
- Groupe Communautaire Kawabunga
- La Paroisse Saint-Bernardin
- La Paroisse de St-Albert
- La Paroisse St-Bernard (Fournier)
- La Paroisse Saint-Viateur
- Limoges Firefighter Association
- Comité du parc Jean-Paul Charlebois
- La Corde à Linge
- St-Albert Firefighters
- Riceville Agricultural Society
- Comité des Activités Familiales de St-Bernardin
- Club Optimiste de St-Albert
- UCFO St-Albert
- UCFO St-Isidore
- All Knights of Columbus organizations
- Le Bac a Dons
- Limoges Cenotaph Committee
- Prescott County 4-H Association
- List of Preapproved Free Events
- Salon de Noel, St-Albert
- Noel de enfants, St-Bernardin
- Festival du Canard et de la Plume, St-Isidore
- Winterfest, Limoges
- Family Day, Fournier

Plan de communication

La nouvelle politique sur le Fonds d'engagement communautaire sera ajoutée au site web de La Nation et envoyée directement aux organisations ayant soumis des demandes de dons et de réductions de location de salle en 2023 et 2024.

Autre(s) option(s) à la recommandation

Aucune autre option à recommander à cette étape.

Pièces jointes

Annexe A – Politique de dons actuelle #AD-2018-01

Annexe B – Nouvelle politique sur le Fonds d’engagement communautaire #POL-CL-01-2025

Annexe C – Frais d’utilisations des loisirs 2025